

20260519 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/71441/centre-de-retention-en-france--des-etrangers-enfermes-plus-longtemps-mais-moins-expulses>

Actualités



Le centre de rétention de Pamandzi, à Mayotte, en avril 2026. Crédit : InfoMigrants

Centre de rétention en France : des étrangers enfermés plus longtemps mais moins expulsés

Par [La rédaction](#)

Près de 16 500 étrangers ont été enfermés dans des centres de rétention administrative (CRA) en France métropolitaine en 2025 mais plus de 60 % ont été libérés "principalement suite à des décisions judiciaires", révèle un rapport de plusieurs associations publié mardi.

Le temps passé en centre de rétention administrative (CRA) s'allonge mais les expulsions n'augmentent pas pour autant, souligne, mardi 19 mai, [un rapport de La Cimade](#) et quatre autres associations. Un constat dénoncé par les militants de défense de droit des étrangers à la veille d'un texte - déjà [validé par l'assemblée nationale](#) - examiné au Sénat le 20 mai pour rallonger la durée maximale de rétention à 7 mois.

"Plus de quarante ans après l'ouverture des premiers centres de rétention administrative (1984), l'année 2025 s'inscrit comme l'une des plus préoccupantes pour les droits des personnes étrangères privées de liberté", estiment les associations. En cause : l'allongement de la durée moyenne d'enfermement. Un peu plus de 33 jours en 2025, contre près de 17 jours en 2020.

"Dans certains centres, [la durée d'enfermement] dépasse largement les 45 à 50 jours, avec des taux d'éloignement très faibles comparés aux années précédentes", peut-on lire dans le rapport. Un peu plus de 2 500 étrangers ont atteint la durée maximale d'enfermement à 90 jours.

Mais les expulsions, en effet, ne suivent pas toujours. En 2025, 36 % des personnes enfermées en CRA ont été éloignées vers leur pays d'origine, contre 39 % en 2024. A contrario, "plus de 60 % ont été libérés, principalement suite à des décisions judiciaires, en raison d'irrégularités de procédure et dans certains cas, de défauts de perspective d'éloignement", explique le rapport.

"Plus la rétention s'allonge, moins elle permet d'éloigner"

Et les associations d'en tirer des conclusions. "Les CRA servent à enfermer et sont détournés de leur finalité première, à savoir l'expulsion des personnes à bref délai, démontrant l'échec de la logique 'enfermer plus pour éloigner plus'", estiment les associations. "Plus la rétention s'allonge, moins elle permet d'éloigner".



Graphique extrait du rapport sur les CRA en 2025.

La Roumanie est le premier pays de renvoi avec 687 expulsions, suivie de la Tunisie (552) et du Maroc (538).

Aujourd'hui, "plus de la moitié des expulsions interviennent dans les 20 premiers jours et 85 % dans les 45 premiers jours, tandis que moins de 10 % ont lieu au-delà de soixante jours", écrivent les rapporteurs.

Pourtant, la durée maximale d'enfermement, limitée à trois mois, pourrait s'allonger à 210 jours (soit 7 mois) avec la proposition de loi du député Charles Rodwell (Renaissance), examinée mercredi 20 mai au Sénat.

16 400 personnes sont passées par un CRA en 2025

D'autre part, le nombre de personnes enfermées dans les 22 CRA de France hexagonale est peu ou prou le même que l'année passée : 16 467 en 2025, contre [16 228 en 2024](#). Une hausse "légère de 1,5 % par rapport à l'année précédente, davantage liée à une augmentation des places disponibles qu'à l'efficacité du dispositif", expliquent les associations.

Comme l'année passée aussi, les ressortissants de trois pays du Maghreb ont été majoritaires dans les CRA : Algériens (30 %), Tunisiens (11 %) et Marocains (10 %), confirmant, selon les associations, "le ciblage prioritaire de certaines nationalités". "Les éloignements vers l'Algérie [ont chuté] fortement [en 2025] pour atteindre seulement 263 renvois, alors qu'ils dépassaient encore les 1 100 l'année précédente".

[Depuis sa visite en Algérie à la mi-février 2026, le ministre français de l'Intérieur, Laurent Nuñez](#), a amorcé une reprise du dialogue avec Alger. Depuis le début de l'année, 140 reconduites d'Algériens ont été réalisées.

Majoritairement, les personnes placées en CRA l'ont été à la suite de contrôles de police (46,3 %), tandis que 29 % l'ont été à la sortie de prison.

21 600 passages en CRA à Mayotte

En Outre-mer, 27 568 personnes ont été enfermées, le seul CRA de Mayotte concentrant 96 % de ces placements (21 600) parmi lesquels 3 074 enfants. "Cette situation intervient malgré les condamnations répétées de la France par la Cour européenne des droits de l'homme, qui a déjà sanctionné à onze reprises l'enfermement de mineurs en contexte migratoire", peut-on lire dans le rapport.

En 2025, plus de 20 000 expulsions ont été réalisées, confirme la préfecture de Mayotte, c'est plus que tous les départements de France réunis. Et elles sont rapides. "Quand on arrive dans ce CRA, il y a de grandes chances d'être expulsé la journée suivante (...)", confirme une source policière mahoraise rencontrée à Pamandzi où se trouve le CRA. "Le turnover est très important, il y a des départs tous les jours vers les Comores".

A lire aussi

[Loi Mayotte, opération Kingia... Dans les bidonvilles de Mayotte, la traque des sans-papiers s'amplifie \(5/5\)](#)

Depuis la nouvelle loi "programmation pour la refondation de Mayotte" adoptée en 2025, les mesures en matière de droit des étrangers se sont durcies. La loi impose notamment l'obligation d'un visa de long séjour pour obtenir une première carte de séjour pour motifs familiaux, "condition qui risque de rendre quasiment impossible l'accès à ce droit pour de nombreuses personnes", lit-on dans le rapport.

Mayotte demeure un territoire d'exception. Cette nouvelle loi a également réintroduit la possibilité d'enfermer des mineurs en rétention dans des "unités familiales" spécifiques, alors même que l'interdiction d'enfermement des enfants a été acté par la loi de janvier 2024 et devait entrer en vigueur en janvier 2027.